

PROGRAMME DE FORMATION

A.E.S.

La formation théorique dispensée par le centre de formation du CERPE et en accord avec le référentiel. Sa durée est de **546 heures**, **21 heures** consacrées à l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveaux 2, soit **81 jours**. Les cours en lien avec les 5 modules d'enseignement sont répartis en suivant une progression dans le processus de formation qui s'appuie également sur le projet pédagogique du CERPE.

La formation pratique est de **840 heures**, soit **120 jours** répartis en **trois stages de 8 semaines de 280 heures**, faisant chacun l'objet d'une évaluation de compétences correspondant aux 5 modules d'enseignement :

Gestion des présences au CERPE

Nous devons transmettre aux organismes de financement (département du 93, employeurs, pôle emploi, etc) vos présences et absences avec justificatifs chaque mois sous la forme d'attestation de présence qu'il vous faudra signer.

Pour satisfaire cette requête, il vous sera demandé de bien vouloir signer matin et après-midi la feuille d'émargement disponible au secrétariat (RDC).

Il est donc important de signaler toute absence le plus vite possible par mail ou téléphone.

Pour justifier vos absences, un document officiel vous sera demandé (copie d'une convocation, copie arrêt de travail...).

Accueil et vie commune

Horaires :

Les cours commencent à 9h30 et se terminent à 17h.

La pause déjeuner est de 12h30 à 14h

A ce titre, vous avez à votre disposition 2 lieux au sein des locaux pour conserver et faire réchauffer vos repas (la salle verte au RDC et la cuisine au 1^{er} étage).

Merci de respecter les lieux de vie communs (nettoyage, rangement...)

Deux petites pauses de 10mns : une dans la matinée et la seconde dans l'après-midi.

Des temps de réunion entre étudiants puis avec les formateurs sont organisés lors des retours au centre de formation afin de favoriser la communication au sein de chaque groupe.

ORGANISATION DE LA FORMATION THÉORIQUE

DOMAINES DE FORMATION	UNITÉS DE FORMATION	NBRE DE JOURS	VOLUME HORAIRE
DF1 Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de sa vie quotidienne	UF1 La prise en compte des besoins fondamentaux dans l'accompagnement de la personne	19 J	133 H
	UF2 notion de santé		
	UF3 Ergonomie, aide à la mobilité et transferts		
	UF4 les fonctions primaires		
	UF5 la personne et son rapport au corps		
	UF6 Les techniques et outils de communication verbale et non verbale		
	UF7 notion de base d'apprentissage en fonction du public accompagné		
	UF8 prévention et situation à risque		
	UF9 accompagnement fin de vie		
	UF10 <i>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</i>		
DF2 Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	UF1 La personne et son rapport au cadre de vie	13 J	91 H
	UF2 accompagnement dans les actes de la vie quotidienne		
	UF3 <i>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</i>		
DF 3 Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	UF1 socialisation et inscription dans la vie citoyenne	15 J	105 H
	UF2 Dimension d'accessibilité		
	UF3 la famille et son entourage		
	UF4 vie collective		
	UF5 Projet d'activités individuelles ou collectives Techniques d'animation		
	UF6 Prévention de l'isolement des personnes		
	UF7 <i>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</i>		

DOMAINES DE FORMATION	UNITÉS DE FORMATION	NBRE DE JOURS	VOLUME HORAIRE
DF4 Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	UF1 Les bases des politiques publiques et des lois régissant le secteur social et médico-social	21 J	147 H
	UF2 Ethique et déontologie		
	UF3 Développement de la personne tout au long de la vie, dans ses différentes dimensions, physiques, psychologiques, sociales et culturelles		
	UF4 Pathologies, troubles, déficiences et incidences somatiques, physiques et sociales		
	UF5 fondamentaux relatifs aux différents secteurs		
	UF6 Contexte professionnel		
	UF7 <i>Professionalisation et construction de l'identité professionnelle</i>		
DF5 Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	UF1 projet d'établissement et projet personnalisé	13 J	91 H
	UF2 Travail en équipe et organisation		
	UF3 Transmission et communication professionnelle		
	UF4 <i>Professionalisation et construction de l'identité professionnelle</i>		
TOTAL		81 H	567 H

Les modalités d'évaluation et de validation des 5 modules :

La très grande majorité des certifications sont validées par délégation au sein du centre de formation (domaines 2,3,4,5.) Le domaine de compétence 1 est certifié en deux temps, une épreuve orale en centre de formation (coef 1) et une épreuve écrite en centre de formation (sujet défini et corrigé au niveau régional, coef 2)

La formation est validée par un jury final composé par la DRIEETS (Direction Régionale et Interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France) Ce jury prononce l'admissibilité au diplôme qui sera délivré par le ministère des solidarités et de la santé via la DRIEETS.

L'évaluation des connaissances théoriques et des apprentissages pratiques est effectuée tout au long de la formation au moyen d'épreuves écrites et/ou orale suivant le référentiel de certification. Les évaluations écrites permettent d'apprécier les connaissances, les facultés de compréhension, de réflexion et d'argumentation à partir de cas concrets mettant en situation le futur professionnel.

Chaque validation au CERPE est précédée par un temps de révision et de préparation en petits et grand groupe avec un formateur.

Au cours de son parcours de stages « à l'extérieur », l'étudiant est évalué sur le terrain. Ces évaluations sont réalisées par un formateur du CERPE et un professionnel de terrain de stage (le référent de stage ou parfois le responsable du lieu de stage)

Pour valider un module il faut obtenir une moyenne de 10 sur 20.

Blocs	Épreuves	Coefficient
1 Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de sa vie quotidienne	Epreuve écrite au niveau régional	Coef 2
	Oral à partir d'un document écrit (5-8 pages)	Coef 1
2 Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Oral à partir d'un sujet tiré au sort (modalités des actes d'accompagnement de la personne dans la vie quotidienne)	Coef 1
3 Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Oral à partir d'un document écrit sur un projet d'animation (3 pages)	Coef1
4 Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	Oral à partir d'un document écrit sur un projet individualisé (4 pages)	Coef 1
5 Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Epreuve écrite sur modalités de transmission et de communication	Coef 1 (1h30)

Les stages : modalités

La formation d'Accompagnant Educatif et Social comprend 3 stages terrain de 8 semaines chacun.

Soit 24 semaines sur le terrain (840h) sur la base de 35h par semaine.

Toute journée d'absence non justifiée par un arrêt maladie est à récupérer. Au-delà de 5 jours d'arrêt maladie sur les 3 stages, les jours d'absence doivent également être rattrapés.

Les stages, vous sont proposés par l'équipe du C.E.R.P.E de manière à acquérir les compétences nécessaires pour exercer le métier d'Accompagnant Educatif et Social dans les différents champs professionnels :

- **Vers l'accompagnement à la vie à domicile** (au sein de Centre Communal d'Action Sociale)
- **Vers l'accompagnement à la vie en structure collective**
 - **Secteurs personnes âgées** : (EHPAD établissement pour personnes âgées dépendantes, PUV petite unité de vie, résidence autonomie, CAJ (Centre d'Accueil de Jour)
 - **Secteur du handicap** : FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé), MAS (Maison d'Accueil Spécialisé), IEM (Institut d'Education Motrice)
 - **Vers l'accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire** (écoles maternelles ou élémentaires, un collège, un atelier passerelle accueillant des enfants en situation de Handicap)

Le parcours des stages est construit selon le référentiel de la formation et prend en compte, autant que possible, le projet professionnel de chaque étudiant dans le respect de ses objectifs personnels. Il tient compte de l'évolution de l'étudiant dans sa formation et est ajustable en fonction des places proposées au centre de formation.

Chaque étudiant(e) peut chercher par lui-même un ou plusieurs stages quel que soit le champ professionnel. Il est alors indispensable que le centre de formation reçoive une confirmation de l'accueil du stagiaire de la part du lieu de stage ainsi que les coordonnées concernant l'envoi des conventions. Un délai d'un mois est parfois nécessaire pour le circuit des conventions.

Rappel : Pour les stages il est impératif d'avoir un dossier médical conforme à la réglementation des professions médico-sociale.